

*Initiatives parlementaires*

nuer à donner les services de soins de santé. Huit milliards de dollars, y avez-vous pensé, monsieur le Président? Que peuvent faire les provinces quand on se désengage de cette façon?

N'est-il pas également étonnant que cette Chambre soit appelée à débattre une motion qui demande au gouvernement fédéral d'accorder plus de latitude aux provinces afin qu'elles puissent relever, comme elles le peuvent, le défi de desservir adéquatement leur population en services de santé?

Les députés du Bloc québécois ne pourront pas soutenir cette motion car, à nos yeux, il s'agirait d'absoudre le gouvernement fédéral pour les torts qu'il inflige à l'ensemble du système. Ce serait trop facile.

Alors que le gouvernement fédéral ne respecte plus depuis belle lurette ses engagements pris envers ses partenaires provinciaux en 1977, il faudrait aujourd'hui se contenter de réclamer quelque latitude qui le conduirait, au mieux, à la privatisation de certains services ou encore à la bénédiction des cliniques lucratives et des doubles systèmes de tarification.

Non, il est clair pour nous qu'il n'y a qu'une issue valable: il faut que le gouvernement fédéral se retire complètement du champ de compétence provinciale qu'est la santé et qu'il accorde aux provinces une juste compensation sous la forme de points d'impôt.

Il faut admettre que le gouvernement fédéral renie ses engagements pris au point de départ avec les provinces. Il faut admettre également qu'en continuant d'imposer ses normes dans un champ de juridiction provinciale alors qu'il refuse de payer les coûts réels, le gouvernement fédéral donne l'impression d'inviter à dîner et de filer sans payer la note.

Alors qu'il décriait à l'époque l'oeuvre amorcée par le précédent gouvernement conservateur, l'actuel gouvernement populiste partout au Canada l'avènement d'un système de santé à deux volets et à deux vitesses. D'un côté, les soins de base assurés et gratuits; de l'autre, les soins spécialisés et les techniques de pointe, privés et facturés. D'un côté, les listes d'attente, et de l'autre la vitesse de ses moyens.

En l'absence de réforme globale, en l'absence de vision quant à un développement harmonieux, ce sont les coupures successives qui imposent les nouvelles normes au système de santé.

• (1145)

On a eu beau nous promettre une belle réforme, un forum national présidé par nul autre que le premier ministre, mais tout cela est demeuré au stade des creuses promesses.

Le problème, c'est que le ministre des Finances, lui, n'a pas attendu pour imposer sa réforme. Aussi, à l'image de ses prédécesseurs, lorsqu'il imposa ses coupures sombres, unilatérales et insidieuses dans les paiements de transfert aux provinces, le ministre des Finances a imposé du même coup l'obligation pour les provinces de réformer le système de soins de santé.

Il faut être naïf pour ne pas voir que le Transfert social canadien n'est en fait qu'une vaste campagne de séduction qui cache une réduction massive des montants accordés à l'éducation, à

l'aide sociale et à la santé. Il faut être naïf pour croire la ministre de la Santé lorsqu'elle proclame que le Transfert social canadien permettra de sauvegarder le système de santé dans son état actuel, en plus de permettre au Québec et aux provinces une plus grande marge de manoeuvre. Comment la ministre peut-elle affirmer une telle chose et y croire en même temps?

Soyons sérieux pour un instant; il est impossible de parler d'une plus grande marge de manoeuvre pour que le Québec et les provinces puissent dispenser des soins de santé de qualité, alors que le gouvernement fédéral impose un fardeau fiscal de plus en plus élevé sur les finances publiques des provinces.

Le gouvernement fédéral avait accepté, en 1977, lors de la création de la Loi canadienne sur la santé, de financer 50 p. 100 des frais destinés à l'assurance-maladie. Au cours des années, on a vu sa contribution chuter à 38 p. 100. Trahissant ses serments électoraux inscrits à son livre rouge, l'actuel gouvernement nous ramènera dès l'an prochain à une participation de 28,5 p. 100.

Le gouvernement fédéral ne comprend toujours pas qu'après tant d'années de délestage sur le dos des provinces, il aggrave leur situation financière autant qu'il menace la survie des programmes sociaux. Qui plus est, en imposant les doubles juridictions dans les domaines que sa propre constitution ne lui reconnaît pas, et en effectuant des coupures répétées, le fédéral empêche le Québec et les provinces de solutionner adéquatement la crise financière qui s'abat sur eux.

Comme l'ont démontré plusieurs études, l'intransigeance financière du fédéral précipite notre système de santé vers des transformations radicales. Et pourtant, le Québec et les provinces proposent tous à leur façon des solutions pour éviter la disparition des standards de qualité usuels.

L'essence même de la motion que nous étudions aujourd'hui témoigne de la volonté des Québécois et des Canadiens d'en arriver malgré tout à une solution. Tous y travaillent, à l'exception de ce gouvernement centralisateur qui refuse d'appliquer sa propre constitution et de respecter les compétences singulières des provinces en matière de santé.

Le malheur, et c'est l'histoire qui nous le démontre, c'est que le gouvernement fédéral n'a toujours eu qu'une seule ambition: être le seul à gouverner au Canada.

En conclusion, le Bloc québécois ne peut appuyer la motion présentée par le Parti réformiste. Malgré qu'elle s'appuie sur certains principes que nous défendons, malgré qu'elle dénonce dans une certaine mesure le désengagement unilatéral du fédéral quant à son contrat conclu avec les provinces lors de l'adoption de la Loi canadienne sur la santé en 1977, cette motion ne va pas à l'essentiel.

Pour nous, les provinces devraient être les seuls maîtres d'oeuvre dans le domaine de la santé. De commissions parlementaires en passant par des consultations de toutes sortes, le Québec et les provinces ont démontré leurs compétences à mettre de l'avant les mesures adéquates pour relever le défi de la santé. Si on cesse de les pénaliser par des coupures répétées sans compensation fiscale, elles sauront garantir des services de santé selon une échelle de respect et de dignité humaine. Voilà la solution.